



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DES YVELINES

Demande d'agrément d'une association
qui s'appuie sur la formation à la conduite et à la sécurité routière
pour faciliter l'insertion ou la réinsertion sociale ou professionnelle

Création initiale

Renouvellement quinquennal

Déclaration de l'association :

Dénomination :

Objet social :

Date de déclaration :

Adresse de l'association :

Code postal : Commune :

Adresse du local d'enseignement :

Code postal : Commune :

Téléphone de l'établissement : Fax :

Identité du président :

Nom de naissance, suivi du nom d'épouse, s'il y a lieu :

Prénom(s) :

Date et lieu de naissance : Département ou pays :

Adresse personnelle :

Code postal : Commune :

Téléphone et/ou adresse électronique :

Identité de la personne mandatée :

Nom de naissance, suivi du nom d'épouse, s'il y a lieu :

Prénom(s) :

Date et lieu de naissance : Département ou pays :

Adresse personnelle :

Code postal : Commune :

Téléphone et/ou adresse électronique :

Cet établissement enseigne les formations suivantes :

- formation "classique" : B - AAC
- formation "deux roues" : A - A1
- formation "groupe lourds" : C - E(B) - E(C) - E(D) - D
- brevet de sécurité routière (B.S.R.)

Renseignements complémentaires :

Nombre d'enseignants « voiture » attachés à l'établissement :

Nombre d'enseignants « deux-roues » attachés à l'établissement :

Nombre de voitures-écoles :

Nombre de motos-écoles :

Autres véhicules :

L'établissement dispose :

- d'une ventilation mécanique contrôlée
- de fenêtres
- de porte-fenêtres

J'ai l'honneur de solliciter la délivrance d'un agrément pour l'utilisation de la formation à la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière, en application de l'arrêté du 8 janvier 2001 modifié, relatif aux conditions d'agrément des associations qui s'appuient sur la formation à la conduite et à la sécurité routière pour faciliter l'insertion ou la réinsertion sociale ou professionnelle.

Je certifie l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Je m'engage à signaler toute modification qui pourrait intervenir dans l'association dans les 5 ans à compter de la date d'agrément.

Je prends connaissance que l'association agréée est tenue de présenter annuellement au préfet du département (direction départementale des territoires – service éducation et sécurité routières) dans lequel elle dispense la formation mentionnée à l'article R. 213-7 un rapport d'activité. Ce rapport doit porter sur les activités de l'association pour l'insertion ou la réinsertion sociale ou professionnelle et préciser en particulier les actions entreprises pour la formation à la conduite et à la sécurité routière des publics concernés et comporter les rubriques prévues à l'annexe de l'arrêté du 8 janvier 2001 précité.

Je prends connaissance de l'obligation de solliciter le renouvellement quinquennal de l'agrément de l'association au moins deux mois avant l'expiration de celui-ci.

Fait le : à

« signature »